

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 165 – ÉDITION DU 11 JUIN 2021**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54043 ESSEY-LES-NANCY CEDEX**

Tél. 03 83 16 47 03 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

**Dépôt légal 1297**

**- Édition du 11 juin 2021 -**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Conseil d'Administration**

Conseil d'administration du 11 juin 2021

- DÉLIBÉRATION N°D2021\_067 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 16 avril 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_071 Information du conseil d'administration sur les délibérations prises par le bureau
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_072 Actualisation du règlement opérationnel
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_073 Décision modificative n°1 de l'exercice 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_074 Modification du règlement intérieur : Partie SPP PATS : Modifications diverses
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_075 Modification du règlement intérieur -Partie SPP PATS : congés de fractionnement
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_076 Présentation de l'analyse complémentaire réalisée par la commission d'étude des contingents incendie et propositions d'ajustement des orientations des modalités de calcul et répartition pour l'avenir

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du 11 JUIN 2021**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 11 JUIN 2021

---

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_067 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 avril 2021.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_071 INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_072 ACTUALISATION DU REGLEMENT OPERATIONNEL

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique du 25 mai 2021,

Vu l'avis du Comité Technique du 02 juin 2021,

Vu l'avis du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 07 juin 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **donne un avis favorable** au règlement opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours, tel que figurant en annexe.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_073 DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération n°2021-055 du bureau du conseil d'administration du 12 mai 2021,

Vu la délibération n°2021-056 du bureau du conseil d'administration du 12 mai 2021,

Vu la délibération n°2021-060 du bureau du conseil d'administration du 12 mai 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2021, dont un état simplifié est présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_074**    MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : PARTIE SPP PATS : MODIFICATIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 25 mai 2021,  
Vu l'avis du comite technique du 2 juin 2021,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur dans sa partie relative aux SPP – PATS telles que présentées en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_075**    MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR -PARTIE SPP PATS : CONGES DE FRACTIONNEMENT

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 25 mai 2021,  
Vu l'avis du comite technique du 2 juin 2021,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur dans sa partie relative aux SPP – PATS telle que présentée en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_076**    PRESENTATION DE L'ANALYSE COMPLEMENTAIRE REALISEE PAR LA COMMISSION D'ETUDE DES CONTINGENTS INCENDIE ET PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DES ORIENTATIONS DES MODALITES DE CALCUL ET REPARTITION POUR L'AVENIR

Le Conseil d'administration,  
Vu la délibération n°2020-31 du Conseil d'administration du 5 mars 2020,  
Vu la délibération n°2021-042 du Conseil d'administration du 16 avril 2021,  
Vu la réunion de la commission d'études des contingents incendie du 9 juin 2021,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'analyse complémentaire réalisée par la commission d'étude des contingents incendie ainsi que des propositions d'ajustement des modalités de calcul et de répartition de ces contributions pour l'avenir, telles que présentées en annexe,

- **retient** la proposition de la commission d'étude des contingents incendie visant à ajouter aux critères déjà retenus, une modalité de pondération du critère « ratio SPP » en fonction de la distance entre les communes et le centre d'incendie et de secours à garde casernée SPP qui les couvre en 1<sup>er</sup> appel :

- pour les communes couvertes en 1<sup>er</sup> appel par un tel centre d'incendie et de secours situées à 5 km ou plus de ce centre : minoration de 50 % de l'application du critère « ratio SPP » dans le calcul de la répartition individuelle des contingents incendie
- pour les communes couvertes en 1<sup>er</sup> appel par un tel centre d'incendie et de secours situées à moins de 5 km de ce centre : application du critère « ratio SPP » en intégralité, le cas échéant et en sus, application au prorata du montant total des contingents incendie payé par ces communes au sein de ce secteur d'appel de la contrepartie de la minoration opérée sur les communes du secteur situées à 5 km ou plus.

- **prend acte** que le conseil d'administration sera saisi de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul et de répartition à l'occasion du rapport qui sera présenté sur les contingents incendie pour 2022, à l'ordre du jour d'une séance du second semestre 2021.

**ARRETES REGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**